

Document d'objectifs : zone NATURA 2000 « Rivière du Vannetin »

Comité de validation du Docob

Diagnostic écologique, objectifs de développement durable, mesures agro-environnementales, contrats NATURA 2000 et charte NATURA 2000



COmité de PIlotage n3 - agence Eu-Créal - novembre 2012

Document d'objectifs :
zone NATURA 2000 du Vannetin

► **Sommaire**

- 1 – Diagnostic écologique
- 2 – Objectifs de développement durable
- 3 – Mesures agro-environnementales
- 4 – Contrats NATURA 2000
- 5 – Charte NATURA 2000

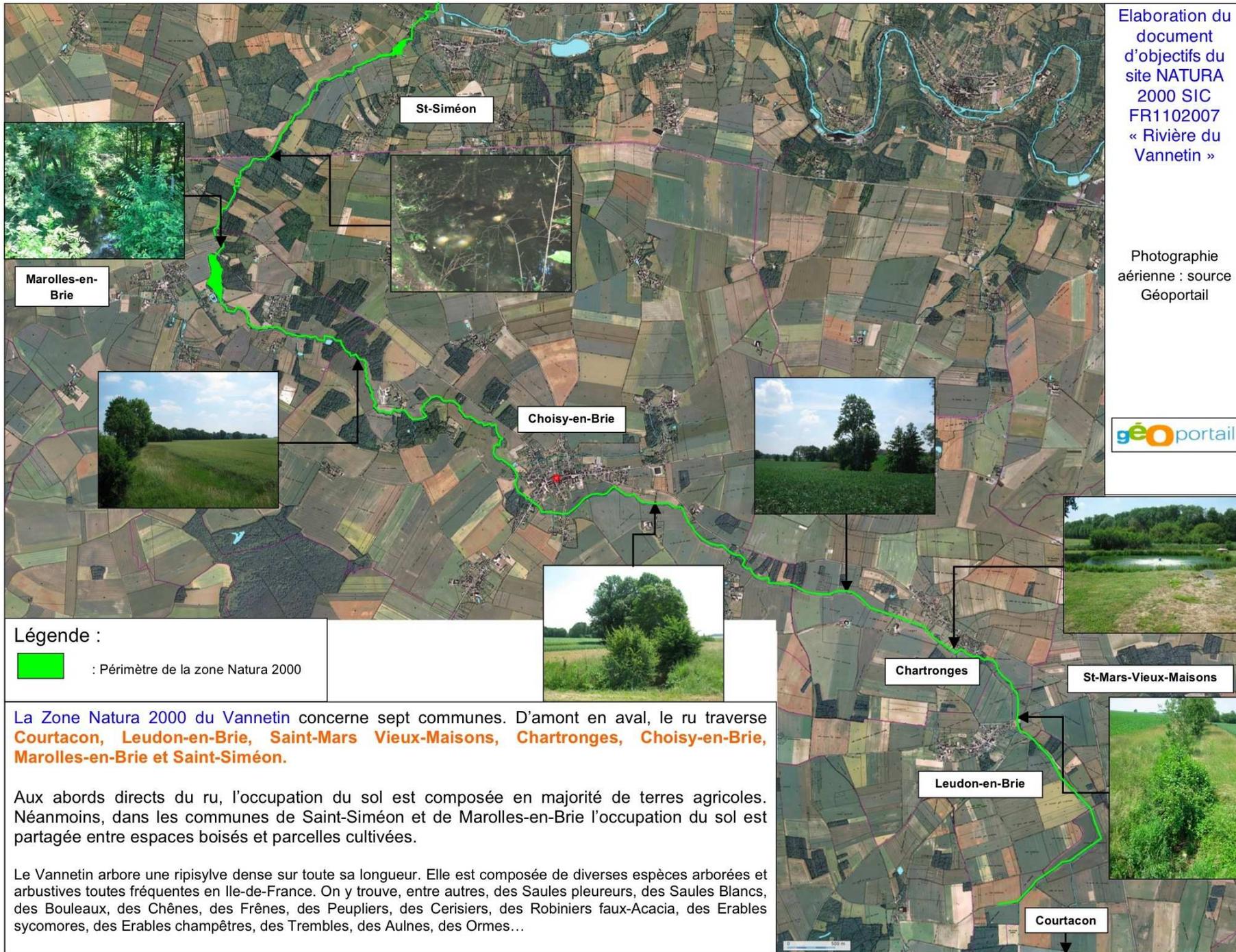
*Document d'objectifs :
zone NATURA 2000 du Vannetin*

1 – Diagnostic écologique

Elaboration du document d'objectifs du site NATURA 2000 SIC FR1102007 « Rivière du Vannetin »

Photographie aérienne : source Géoportail

géoportail



Légende :

 : Périmètre de la zone Natura 2000

La Zone Natura 2000 du Vannetin concerne sept communes. D'amont en aval, le ru traverse **Courtacon, Leudon-en-Brie, Saint-Mars Vieux-Maisons, Chartronges, Choisy-en-Brie, Marolles-en-Brie et Saint-Siméon.**

Aux abords directs du ru, l'occupation du sol est composée en majorité de terres agricoles. Néanmoins, dans les communes de Saint-Siméon et de Marolles-en-Brie l'occupation du sol est partagée entre espaces boisés et parcelles cultivées.

Le Vannetin arbore une ripisylve dense sur toute sa longueur. Elle est composée de diverses espèces arborées et arbustives toutes fréquentes en Ile-de-France. On y trouve, entre autres, des Saules pleureurs, des Saules Blancs, des Bouleaux, des Chênes, des Frênes, des Peupliers, des Cerisiers, des Robiniers faux-Acacia, des Erables sycomores, des Erables champêtres, des Trembles, des Aulnes, des Ormes...

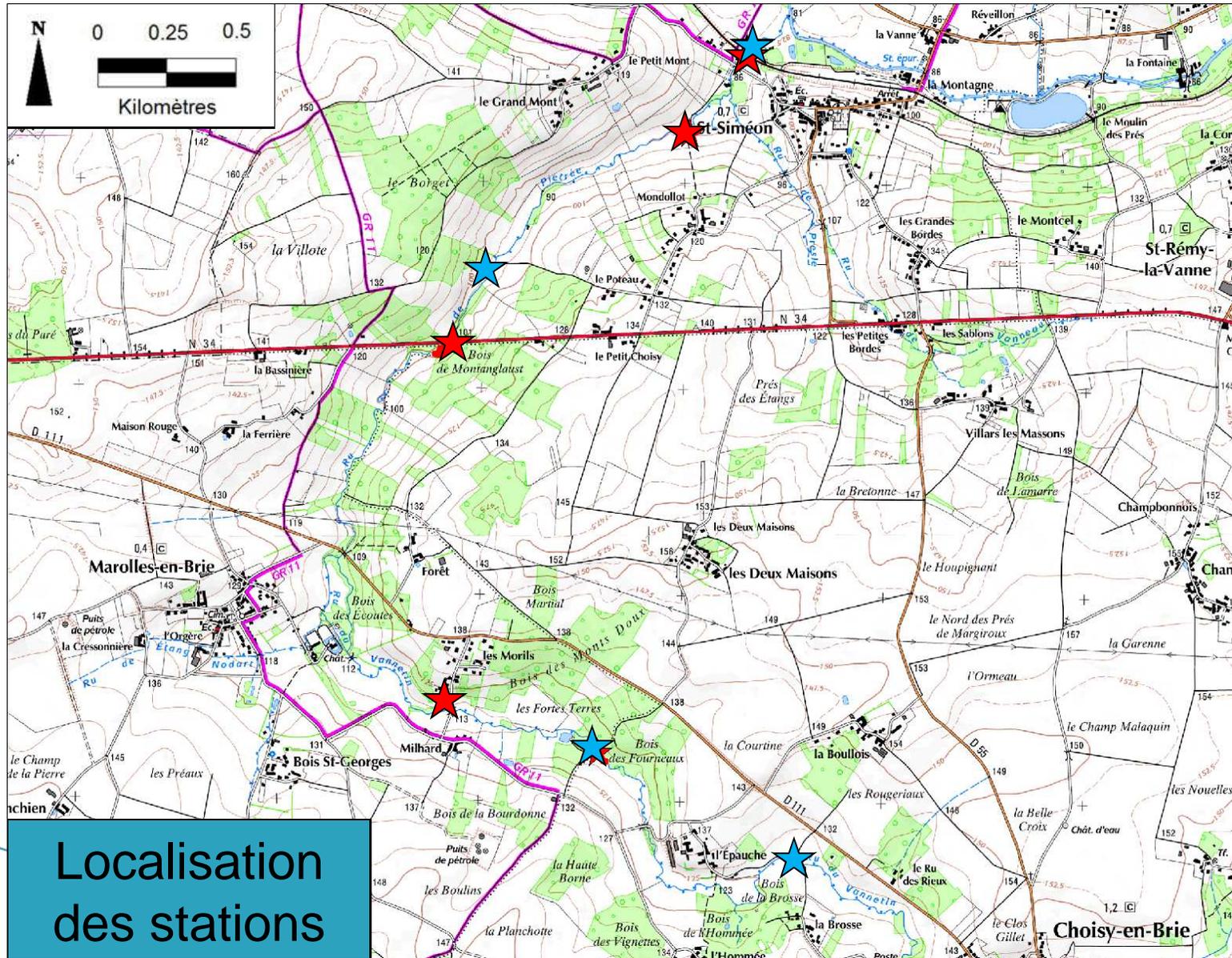
Document d'objectifs : zone NATURA 2000 du Vannetin

- ▶ Le site « rivière du Vannetin » s'étend sur 7 communes.
- ▶ Sa superficie est d'environ 61 ha.
- ▶ La longueur du ru est de 18,5 km.
- ▶ Il a été proposé à l'Europe, comme site Natura 2000, au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore », pour les espèces piscicoles suivantes :
 - Le Chabot
 - La Lamproie de Planer

Document d'objectifs : zone NATURA 2000 du Vannetin

- ▶ 8 pêches électriques ont été réalisées (27-28 juin 2011 et 26-27 juillet 2012) par les Fédérations de pêche du 60 et du 77 afin de connaître l'état de conservation de 2 espèces citées à l'annexe II de la directive « Habitats, Faune, Flore ».
- ▶ Les 8 sites de pêches ont été définis après des investigations de terrain, réalisées fin 2010 et début 2011, soumises à l'avis de la Fédération de pêche, de la DRIEE, de l'ONEMA et de la DDT 77.
- ▶ Les 8 stations se situent exclusivement en aval de Choisy-en-Brie.

Document d'objectifs : zone NATURA 2000 du Vannetin



Document d'objectifs : *zone NATURA 2000 du Vannetin*

- ▶ Lors des 8 pêches réalisées, 9 espèces ont été capturées et identifiées (l'Anguille, le Chabot, le Chevaine, l'Epinochette, le Goujon, la Loche franche, la Truite de rivière, le Vairon et la Vandoise).
- ▶ Le Chabot a été recensé dans l'intégralité des stations, la Lamproie de planer, dans aucune.
- ▶ La Truite de rivière et l'Anguille, espèces plus exigeantes en termes de qualité de l'eau, ont été capturées en aval de la rivière, là où les habitats et les conditions sont les plus favorables.

Document d'objectifs : *zone NATURA 2000 du Vannetin*

Résultats des pêches :

- ▶ Globalement, les stations présentent une granulométrie favorable à la reproduction des espèces lithophiles ainsi qu'au grossissement des ammocètes (fonds caillouteux et sédiments très fins).
- ▶ On constate **une densité d'habitats piscicoles moyenne**, due à une répartition inégale de l'habitat racinaire en berge. Ceci n'explique pas **l'absence de lamproies inféodées aux banquettes de vase**, habitat présent sur chacune des stations.

Document d'objectifs : *zone NATURA 2000 du Vannetin*

Le Chabot :

- ▶ Le Chabot est un poisson vivant dans les eaux courantes à fonds caillouteux, peu profondes et oxygénées. Il se reproduit de février à juin et dépose ses œufs sous les cailloux.
- ▶ Les menaces pesant sur le Chabot sont les modifications du lit de la rivière et les altérations de la qualité de l'eau.
- ▶ Le peuplement en place sur le Vannetin est dominé majoritairement par le chabot, représentant en moyenne les deux tiers de la biomasse existante.

Document d'objectifs : *zone NATURA 2000 du Vannetin*

- ▶ Le Chabot peut effectuer l'ensemble de son cycle biologique (reproduction, éclosion et croissance) dans le Vannetin.
- ▶ L'étude recense cependant quelques disparités sur la reproduction de l'année 2011.
- ▶ La population de chabots est fonctionnelle et équilibrée sur les secteurs propices à son cycle biologique.

Document d'objectifs : *zone NATURA 2000 du Vannetin*

La Lamproie de planer :

- ▶ Cette espèce passe les 5 premières années de sa vie sous forme de larves dans les zones de vase et de limon. La métamorphose débute en septembre pour finir au printemps. La Lamproie meurt après sa reproduction.
- ▶ Les menaces pesant sur la Lamproie de planer sont les modifications du lit de la rivière et les altérations de la qualité de l'eau.
- ▶ Les pêches n'ont pas permis de révéler sa présence.
- ▶ Par ailleurs, le lit du Vannetin présente un phénomène particulier : les habitats potentiels des larves présentent une « concrétion-solidification » qui rend le substrat difficilement pénétrable par les larves. L'origine de cette singularité est inconnue.

*Document d'objectifs :
zone NATURA 2000 du Vannetin*

La Mulette épaisse :

► 40 individus de **Mulette épaisse** (*Unio crassus*), espèce d'intérêt communautaire non mentionnée au FSD, ont été recensés dans la commune de Marolles-en-Brie (lieu-dit « Les Morils »), le 3 mai 2012, par Xavier Cucherat et son équipe (N.Patry/L.Philippe/N.Tapko) du bureau d'études Biotope.

Document d'objectifs : zone NATURA 2000 du Vannetin

- ▶ **Etat de conservation :**
- ▶ Selon la directive « Habitats », une espèce est qualifiée comme étant en « **bon état de conservation** » lorsque :
 - Sa **population** est dans une dynamique favorable (augmentation ou stabilité) indiquant qu'elle est susceptible de se maintenir durablement sur le territoire concerné ;
 - Son **aire de répartition** n'a pas diminué ;
 - Ses **habitats** demeurent favorables, en qualité et en étendue, afin d'assurer son maintien à long terme.

Document d'objectifs : zone NATURA 2000 du Vannetin

- ▶ L'état de conservation est évalué en croisant les critères suivants :
 - **Population** : densité de population et répartition (taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national) ;
 - **Statut de conservation** : qualité et étendue des habitats favorables à l'espèce (degré de conservation des éléments de l'habitat pour l'espèce et ses possibilités de restauration) ;
 - **Dynamique de la population** : rapidité de son évolution sur le site ;
 - **Isolement** : degré d'isolement de la population par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce sur le territoire national, localisation de la population dans le site, et menaces présentes sur le site pesant sur l'espèce et ses habitats ;
 - **Evaluation globale** : valeur relative du site pour l'espèce concernée.

Code natura 2000	Nom des espèces	Commentaires	Etat de conservation de l'habitat d'espèce	Etat de conservation
1163	Chabot	<ul style="list-style-type: none"> - Hauteur d'eau insuffisante en amont de Choisy - Absence de substrat caillouteux en amont de Choisy (colmatage) - Répartition inégale d'habitat racinaire en berge en aval de Choisy - Milieux favorables (radiers) en aval de Choisy 	Moyen (bon en aval de Choisy)	Favorable
1096	Lamproie de planer	<ul style="list-style-type: none"> - Hauteur d'eau insuffisante en amont de Choisy - Absence de sédiments fins en amont de Choisy (colmatage) - Répartition inégale d'habitat racinaire en berge en aval de Choisy - Milieux favorables (banquettes de vase) mais présentes une sorte de « solidification » 	Inconnu	Inconnu (potentiellement présentes mais pas recensées. Elles ont été observées dans le Grand-Morin)
1032	Mulette épaisse	En cours d'étude	Inconnu	Inconnu

Document d'objectifs :
zone NATURA 2000 du Vannetin

2 - Objectifs de développement durable

Document d'objectifs : zone NATURA 2000 du Vannetin

- ▶ Le croisement des diagnostics socio-économique et écologique conduit à la définition des objectifs de développement durable. Selon le code de l'environnement, ce sont « des objectifs permettant d'assurer la conservation et la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ». La définition des objectifs de développement durable doit conduire à identifier les résultats attendus par la mise en œuvre du DOCOB.
- ▶ Ils ont été déclinés par grands types de milieux correspondant à des entités qui nécessitent une même gestion. On distinguera ici : les milieux humides, les milieux forestiers et les milieux agricoles.
- ▶ Certains objectifs sont valables pour tous les types de milieux, on les appellera objectifs transversaux.

Document d'objectifs : *zone NATURA 2000 du Vannetin*

Objectifs concernant tous les milieux :

- ▶ Préserver les milieux naturels pour le maintien d'une mosaïque d'habitats et des corridors écologiques.
- ▶ Communiquer sur Natura 2000 auprès du grand public et des professionnels.
- ▶ Assurer le suivi scientifique des espèces.
- ▶ Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques.
- ▶ Améliorer la connaissance sur les activités socio-économiques et leurs interactions avec l'environnement.
- ▶ Réaliser une étude complémentaire sur les autres espèces d'intérêt communautaire identifiées au sein du site : La Mulette épaisse.

Document d'objectifs : *zone NATURA 2000 du Vannetin*

Objectifs concernant les milieux humides :

- ▶ Maintenir ou restaurer la continuité écologique et le transit sédimentaire de la rivière :
 - Effacement ou aménagement d'obstacles à la libre circulation piscicole et sédimentaire ;
 - Restauration hydromorphologique.

- ▶ Restaurer la qualité de l'eau :
 - Réduction des sources de pollutions d'origine agricole ;
 - Réduction des pollutions d'origine domestique.

Document d'objectifs : *zone NATURA 2000 du Vannetin*

- ▶ Restaurer et conserver les habitats d'espèces d'intérêt communautaire :
 - Entretien de la ripisylve et enlèvement raisonné des embâcles ;
 - Gestion équilibrée des formations hygrophiles dans le lit mineur :
 - Lutte contre les espèces invasives ;
 - Restaurations des frayères favorables aux espèces ;
 - Réduction de l'impact des routes et des chemins ;
 - Restauration de berges par des techniques végétales douces ;
 - Restauration et gestion extensive des milieux ouverts et humides par fauche ou débroussaillage léger ;
 - Création ou maintien des couverts herbacés en bordure du Vannetin ;
 - Gestion équilibrée de la végétation rivulaire, favorable à la conservation des habitats d'espèces.

Document d'objectifs : *zone NATURA 2000 du Vannetin*

Objectifs concernant les milieux agricoles :

- ▶ Maintenir ou développer des pratiques agricoles extensives favorisant la conservation des espèces d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique des exploitations agricoles :
 - Développer une agriculture économe en intrants et réduire l'utilisation des phytosanitaires ;
 - Maintenir, voire développer les couverts herbacés et les gérer de manière extensive ;
 - Maintenir les éléments rivulaires ;
 - Informer et sensibiliser les usagers.

Document d'objectifs : *zone NATURA 2000 du Vannetin*

Objectifs concernant les milieux forestiers :

- ▶ Maintenir ou développer des pratiques sylvicoles favorisant la conservation des espèces d'intérêt communautaire :
- Restauration et entretien de la ripisylve, de la végétation en berges et enlèvement raisonné des embâcles ;
- Information et sensibilisation des usagers ;
- Lutte contre les espèces invasives.

Document d'objectifs :
zone NATURA 2000 du Vannetin

3 - Mesures agro-environnementales

Document d'objectifs : *zone NATURA 2000 du Vannetin*

- ▶ Les mesures agro-environnementales ont été validées lors du comité technique restreint du **23 février 2012**.
- ▶ Etaient présent :
 - Monsieur George : président du copil
 - Monsieur Racinet : maire de Leudon-en-Brie
 - Monsieur Pettinger : maire de Saint-Mars-Vieux-Maison
 - MM Bontour et Rubantel : agriculteurs
 - Madame Girard : SAGE des Deux Morin
 - Monsieur Sotteau : chambre d'Agriculture 77
 - Monsieur Rodde DDT 77 / service environnement et prévention des risques

Document d'objectifs :
zone NATURA 2000 du Vannetin

- ▶ Agri-1: Création et gestion extensive de couvert herbacé avec limitation de fertilisation minérale et organique à 30 UN/ha/an et retard de fauche jusqu'au 31 juillet
- ▶ Agri-2 : Création et gestion extensive de couvert herbacé sans fertilisation minérale et organique et retard de fauche jusqu'au 31 juillet
- ▶ Agri-3 : Gestion extensive de couvert herbacé avec limitation de fertilisation minérale et organique à 30 UN/ha/an

Document d'objectifs :

zone NATURA 2000 du Vannetin

- ▶ Agri-4 : Gestion extensive de couvert herbacé sans fertilisation minérale et organique et retard de fauche jusqu'au 31 juillet
- ▶ Agri-5 : Bilan de la stratégie de protection des cultures combiné à une réduction progressive (+ importante) du nombre de doses homologuées de traitements herbicides et de traitements phytosanitaires hors herbicides
- ▶ Agri-6 : Bilan de la stratégie de protection des cultures combiné à une réduction progressive (- importante) du nombre de doses homologuées de traitements herbicides et de traitements phytosanitaires hors herbicides

Document d'objectifs :
zone NATURA 2000 du Vannetin

- ▶ Agri-7 : Bilan de la stratégie de protection des cultures combiné à **une absence** de traitements phytosanitaires de synthèse
- ▶ Agri-8 : Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique
- ▶ Agri-9 : Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique
- ▶ Agri-10 : Amélioration d'un couvert déclaré au titre du gel
- ▶ Agri-11 : Entretien des ripisylves

*Document d'objectifs :
zone NATURA 2000 du Vannetin*

4 - Contrats NATURA 2000

Document d'objectifs : *zone NATURA 2000 du Vannetin*

- ▶ Les contrats NATURA 2000 ont été validés lors du comité technique restreint du 22 mars 2012.

- ▶ Etaient présent :
 - Monsieur George : président du copil
 - Monsieur Beaufort : maire de Choisy-en-Brie
 - MM Cendrier, Baron, Charon-Nocher : propriétaires
 - Monsieur Rivallin : Seine-et-Marne Environnement / chargé de mission ZH/biodiversité
 - Madame Dordonnat: Conseil général 77 / technicienne sites et réseaux naturels
 - Madame Auguste : Conseil général 77 / EDATER
 - Monsieur Guyon : ONEMA
 - Madame Girard : SAGE des Deux Morin
 - Monsieur Rodde : DDT 77 / service environnement et prévention des risques

Document d'objectifs :
zone NATURA 2000 du Vannetin

- ▶ Ripisylve 1 : Restauration et entretien de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- ▶ Ripisylve 2 : Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (surface forestière)

Document d'objectifs :
zone NATURA 2000 du Vannetin

- ▶ Hydro 1 : Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive
- ▶ Hydro 2 : Gestion équilibrée des formations hydrophiles dans le lit mineur de la rivière
- ▶ Hydro 3 : Restauration des frayères

Document d'objectifs :
zone NATURA 2000 du Vannetin

- ▶ Continuité 1 : Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières
- ▶ Inva 1 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (surfaces non agricoles)
- ▶ Inva 2 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (surfaces forestières)

Document d'objectifs :
zone NATURA 2000 du Vannetin

- ▶ Infra 1 : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes et des chemins
- ▶ Pasto 1 : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie biologique
- ▶ Pasto 2 : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique

Document d'objectifs :
zone NATURA 2000 du Vannetin

- ▶ Comm 1 : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
- ▶ Comm 2 : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact (surface forestière)

Document d'objectifs :
zone NATURA 2000 du Vannetin

Autres contrats :

- ▶ Continuité 2 : Effacement ou aménagement d'obstacles à la libre circulation piscicole et sédimentaire
- ▶ Berge 1 : Restauration de berges par des techniques végétales douces

*Document d'objectifs :
zone NATURA 2000 du Vannetin*

5 - Charte NATURA 2000

Document d'objectifs : zone NATURA 2000 du Vannetin

► Définition :

- La charte comporte une liste d'engagements et de recommandations, correspondant à des « bonnes pratiques » favorables aux milieux naturels et aux espèces ayant justifié la désignation du site.
- Elle est composée de cinq sections :
 - La première décrit les engagements généraux : ce sont des principes applicables à l'ensemble du site, quelle que soit la vocation des parcelles concernées.
 - Les quatre autres sections comportent des engagements plus spécifiques relatifs aux milieux rencontrés : les milieux humides, les milieux forestiers, les terres agricoles et les activités de loisirs.
- Les signataires de la charte ont pour obligation de respecter les « engagements généraux », ainsi que ceux correspondant aux milieux situés sur les parcelles engagées. Ils seront soumis à contrôle et leur respect permettra de bénéficier des avantages fiscaux.

Document d'objectifs : *zone NATURA 2000 du Vannetin*

- ▶ Adhérer à la charte permet l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (applicable pendant cinq ans et renouvelable).

- ▶ Les recommandations fournissent des informations nécessaires au maintien des milieux en bon état de conservation. Leur application est souhaitable et fortement encouragée, mais non obligatoire et non soumise à contrôle.

- ▶ Chaque section est subdivisée en plusieurs rubriques :
 - Une brève présentation du milieu et des enjeux identifiés, justifiant les engagements proposés avec rappel des réglementations applicables ;
 - Les engagements proprement dits ;
 - Les points de contrôle ;
 - Les recommandations de gestion.

Document d'objectifs : *zone NATURA 2000 du Vannetin*

- ▶ **Tous les milieux :**
- ▶ **E1** - Autoriser l'accès des terrains à des fins d'inventaire, de suivi et d'évaluation de l'état de conservation des espèces.
- ▶ **E2** - Informer les mandataires des engagements auxquels le propriétaire a souscrit.
- ▶ **E3** - Signaler toute présence, suspectée ou confirmée, d'espèces animales ou végétales exotiques envahissantes.
- ▶ **E4** - Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Document d'objectifs : *zone NATURA 2000 du Vannetin*

- ▶ **R1** - Éviter toute destruction du couvert végétal par des travaux.
- ▶ **R2** – Réaliser les travaux sur parcelles à partir du 1er août et jusqu'au 1er mars afin de préserver les habitats des espèces en période de reproduction.
- ▶ **R3** - Intervenir avec des engins de faible portance et assurer un nettoyage du matériel pour éviter toute propagation de maladies ou d'espèces indésirables.
- ▶ **R4** - Ne pas utiliser de produits phytosanitaires et de fertilisation sur le site sauf traitement contre certains nuisibles.

Document d'objectifs : *zone NATURA 2000 du Vannetin*

- ▶ **Milieux humides:**
- ▶ **E1** - Maintenir les zones humides et leur bon fonctionnement : ne pas effectuer de travaux et d'aménagements hydrauliques (sauf avec dérogation).
- ▶ **E2** - Conserver la végétation des habitats d'espèces et des ripisylves, sauf dans le cas de lutte contre les espèces invasives.
- ▶ **E3** - Ne pas réaliser de travaux d'entretien ou de restauration des cours d'eau et des berges pendant les périodes de fraie.
- ▶ **E4** - Préserver les milieux ouverts et ne pas réaliser de boisements volontaires.
- ▶ **E5** - Ne pas franchir le lit de la rivière avec des engins motorisés, sauf avec autorisation de l'opérateur.

Document d'objectifs : *zone NATURA 2000 du Vannetin*

- ▶ **R1** - Limiter le passage des engins d'exploitation sur les berges.
- ▶ **R2** - Il est recommandé de ne pas enlever les embâcles mineurs.
- ▶ **R3** - Privilégier des techniques d'entretien douces.
- ▶ **R4** - En cas de constat de pollution du cours d'eau, contacter la structure animatrice.
- ▶ **R5** - Favoriser les arbres à forte potentialité écologique dans les ripisylves, sauf en cas de risques sanitaires ou mise en danger du public.
- ▶ **R6** - En cas de plantation de ripisylve, favoriser des essences adaptées, indigènes et diversifiées.

Document d'objectifs : *zone NATURA 2000 du Vannetin*

▶ **Milieux agricoles:**

- ▶ **E1** - Ne pas détruire, ni drainer les prairies, les jachères et tout autre couvert herbacé attenant à la rivière sans autorisation.
- ▶ **E2** - Ne pas broyer les jachères, talus, fossés et chemins, entre le 1^{er} mai et le 15 août, ceci afin de respecter les cycles de reproduction.
- ▶ **E3** - Laisser une bande d'au moins 5 mètres non fauchée/broyée dans les parcelles en jachère engagées.
- ▶ **E4** - Maintenir l'ensemble des éléments fixes du paysage existant sur les parcelles engagées.

Document d'objectifs : *zone NATURA 2000 du Vannetin*

- ▶ **R1** - Pour les jachères, préférer la fauche centrifuge au broyage et des mélanges graminées/légumineuses lors d'implantation.
- ▶ **R2** - Favoriser l'élargissement des haies et le développement des espèces indigènes variées.
- ▶ **R3** - Concernant les cultures de vente, favoriser un assolement diversifié avec des rotations longues et raisonner les traitements phytosanitaires.
- ▶ **R4** - Concernant l'entretien des prairies pâturées, privilégier un faible chargement instantané de pâturage.
- ▶ **R5** - Sur les prairies remarquables, privilégier une fauche tardive de manière centrifuge avec barre d'effarouchement.

Document d'objectifs : *zone NATURA 2000 du Vannetin*

- ▶ **Milieux forestiers:**
- ▶ **E1** - Maintenir les arbres à forte potentialité écologique.
- ▶ **E2** - Ne pas planter de résineux, ni de peupliers à proximité des cours d'eau.
- ▶ **E3** - Ne pas pratiquer de coupe rase sur une surface de plus de 10 ha d'un seul tenant dans des zones de pentes supérieures à 30%.
- ▶ **E4** - Ne pas goudronner les voiries forestières, sauf cas particuliers.
- ▶ **E5** - S'ils sont présents, ne pas boiser les milieux ouverts intraforestiers.

Document d'objectifs : *zone NATURA 2000 du Vannetin*

- ▶ **R1** - Favoriser le débardage par des engins de faible portance pour limiter l'impact.
- ▶ **R2** - Privilégier les interventions entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars, c'est-à-dire en dehors de la période de reproduction.
- R3** - Conserver et favoriser la diversité des essences forestières et privilégier les essences indigènes.
- ▶ **R4** - Préférer un traitement en futaie irrégulière.
- ▶ **R5** - Favoriser les lisières étagées formant une transition progressive entre les milieux ouverts et les milieux arborés.

Document d'objectifs : *zone NATURA 2000 du Vannetin*

▶ **Activités de loisirs:**

- ▶ **E1** - Informer les usagers de l'existence du site par des plaquettes d'information.
- ▶ **E2** - Informer les usagers des enjeux identifiés sur le site, des exigences biologiques et des menaces liées aux espèces remarquables.
- ▶ **E3** - Promouvoir des activités respectueuses de l'environnement :
 - Respecter les chemins et accès balisés ;
 - Respecter les interdictions de baignade ;
 - Tenir son chien en laisse ;
 - Ne pas nourrir les animaux sauvages ;
 - Ne pas jeter ses déchets alimentaires et matériel utilisé propre à son activité ;
 - Mettre en place une signalétique et l'entretenir ;
 - Entretenir les aménagements spécifiques à chaque activité et sécuriser les parcours.

Document d'objectifs : *zone NATURA 2000 du Vannetin*

- ▶ **R1** – Informer la structure animatrice des observations naturalistes remarquables (botanique, piscicole, ornithologique...).
- ▶ **R2** – Informer la structure animatrice de dégradations qui ont pu avoir lieu sur le site en précisant le lieu et la date d'observation.